

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYV/RM/EZH N° 2025 - 559

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique : Sont admis à concourir au concours externe des Techniciens de Recherche n°26 BAP A « Technicien-ne biologiste », les candidats dont les noms suivent :

**ARS
BENCHEKRA
CONCY
FOFANA
FRANSQUIN
GUEUNIER
KADRINE
KANO**

Agata
Riad
Mark-Michel
Maxime
Kevin
Monique
Abdelkader
Toshimi

**LARD
MOHAMED
MOREIRA DA SILVA
PIROTAIS
RONGIERAS
ROSSE
SANTORO**

Kévin
Zamime
Mickael
Camille
Lucie
Cécile
Marylou

Fait à Paris, le 9 octobre 2025

Pour le Directeur du Département des
Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines


Jean-Yves BARTHE